



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Venec (Finistère)

En application du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 26 août 2021, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte pendant 30 jours consécutifs, du 5 octobre 2021 au 4 novembre 2021 inclus, dans la commune de Brennilis.

Le dossier d'enquête est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier à la mairie de Brennilis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique à la mairie de Brennilis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> , sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne : [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr) à la rubrique « Nature, Paysages, Eau et Biodiversité » et sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique : <http://RNNVenec.enquetepublique.net>

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ([spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)) et il est possible de demander à ses frais communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Finistère.

Des observations et propositions peuvent être faites :

- sur le registre au format papier mis à disposition du public en mairie de Brennilis
- par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête Hôtel de ville de Brennilis – Le Bourg – 29690 BRENNILIS
- par voie électronique : sur le registre dématérialisé <http://RNNVenec.enquetepublique.net> ou à l'adresse suivante : [RNNVenec@enquetepublique.net](mailto:RNNVenec@enquetepublique.net)

Les observations sont reçues jusqu'à 16 heures 30 le 4 novembre 2021 et sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête (observations écrites par voie postale ou reçues pendant les permanences du commissaire enquêteur) ou sur le site des services de l'État dans le Finistère (observations sous forme électronique) et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Michelle LE DU, cadre de la poste retraitée, a été nommée commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être désigné après interruption de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les déclarations écrites et orales des intéressés en mairie de Brennilis aux dates et heures suivantes :

- mardi 5 octobre 2021, de 9h à 12h ;
- mardi 12 octobre 2021, de 13h30 à 16h30 ;
- samedi 23 octobre 2021, de 9h à 12h ;
- jeudi 4 novembre 2021, de 13h30 à 16h30.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à la mairie de Brennilis, en sous-préfecture de Châteaulin ainsi qu'en préfecture à Quimper et sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le Finistère ([www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) - rubrique Publications).

Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la préfecture du Finistère.

Le ministre de la transition écologique et solidaire est compétent pour prendre la décision de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Venec (Finistère)